

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 janvier 2023

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, SCHWARTZ Pierre, M. SAUVEGET Nicolas, Mmes JAOUAD Marie-Christine, DRUI Anne, MM. CONRAD Alexandre, WILSIUS Régis.

Absents : M. LEONARD Vincent a donné procuration à M. FETIQUE Cyrille.
Mmes KOCH Claudine, ROHR Sophie, MM. DRUI Daniel et DRUI Philippe avec excuses.

La séance débute à 21 heures 30. Le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2022 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Madame JAOUAD Marie-Christine est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

001-2023 Etat de prévisions des coupes sylvicoles 2013 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents, valide l'état des prévisions des coupes sylvicoles 2013 comme suit :

- ° 212 m3 de coupes à façonner dont 23 m3 de BO et 190 m3 de B.I
- ° 252 m3 de bois de feu en cession aux particuliers
- ° 309 m3 de coupes en vente sur pied dont 90 m3 de BO Feu et 12 m3 de BO RES ainsi que 200 m3 de BI/BE Feu et 7 m3 de BI/BE RES.

002-2023 Acquisition de terrain : Le maire informe le conseil municipal de la correspondance de M. Raymond BRUNETTE en date du 08 janvier 2023 quant à la proposition des frères et sœur BRUNETTE de mettre à disposition de la commune la parcelle cadastrée section 37 parcelle n° 282 de 1,25 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte cette proposition. La commune toutefois fera l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 50 €/are soit **62,50 €** au total.

Les frais notariés sont à la charge de la commune. Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire et notamment l'acte notarié d'acquisition.

003-2023 Transformation d'un contrat CDD en CDI : Le maire rappelle l'historique de cet emploi et précise les termes de son entretien avec l'intéressée en date du 12 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, transforme le contrat à durée déterminée de Mme Catherine GRABOUILLAT du 01 mars 2020 au 28 février 2023, à temps non complet de 17,50/35^{ème}, selon l'indice brut 350, indice majoré 327, en un contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} mars 2023, à temps non complet de 17,50/35^{ème}, selon l'indice brut 367, indice majoré 352.

Le maire est autorisé à signer tout document et notamment le contrat de travail correspondant.

004-2023 Autorisations spéciales : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte les autorisations spéciales suivantes :

- ° chapitre 012 - compte 6411 : - 300,00 €
- ° chapitre 66 – compte 66111 : + 300,00 €

005-2023 Demande de logement communal : Le maire informe le conseil municipal de sa visite récente de l'immeuble sis 18, rue Nationale – logement 1Nord. Il précise les modalités de son entretien avec Madame Laura KLEIN, candidate à cette location. Il fait lecture de la confirmation en date du 10 janvier 2023 à cet effet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de mettre en location, au profit de Madame Laura KLEIN, le logement 1 Nord, situé au 1^{er} étage, de l'immeuble communal sis 18, rue Nationale à hauteur de **365,00 €** de location mensuelle + 80 € de charges mensuelles.

Les charges de l'année N sont définies en début de l'année N+1 en fonction des mois de présence et après connaissance de l'ensemble des factures correspondantes.

La location débutera au **1^{er} février 2023**. La caution est fixée à **365,00 €**.

Le montant de la location sera réactualisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des loyers du **1^{er} trimestre de l'année N-1**.

006-2023 Devis pour la réalisation d'une plateforme pour conteneurs à déchets : Le maire précise les démarches mises en œuvre pour cette consultation auprès d'entreprises de la région. Il fait état des différentes offres transmises. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, retient la proposition de l'entreprise GETRAMAC de HELLIMER pour un montant de 10.158 € H.T soit 12.189,60 € T.T.C. Le maire est autorisé à signer tout document dans ce dossier.

Les travaux démarreront dès que les conditions climatiques le permettront.

007-2023 Devis pour les relevés topographiques – voirie du Domerberg : Le maire précise les démarches mises en œuvre avec MATEC pour cette consultation auprès de cabinets de géomètres experts de la région. Il fait état des différentes offres transmises. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, retient la proposition du cabinet LAMBERT de SARRE-UNION pour un montant de 2.100,00 € H.T soit 2.520,00 € T.T.C.

Les travaux démarreront dès que les conditions climatiques le permettront. Le maire est autorisé à signer tout document dans ce dossier.

008-2023 Devis pour la pose de 2 buses bétonnées : Le maire précise les démarches mises en œuvre dans ce dossier. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, retient la proposition de l'entreprise HNBTP pour un montant de 300,00 € H.T soit 360,00 € T.T.C pour la pose de 2 buses bétonnées fournies par la commune.

009-2023 Transferts de baux ruraux : Le maire informe le conseil municipal de ses actions et entretien avec Mme Aline SCHMITT en qualité de veuve de M. Damien SCHMITT, locataire de terrains communaux. Il précise que Mme Aline SCHMITT souhaite conserver les baux existants des 3 terrains communaux loués et a fait part de sa demande par un écrit en date du 24 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte le transfert des baux ruraux de M. Damien SCHMITT, décédé, à Mme Aline SCHMITT, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les parcelles suivantes sont concernées par ces transferts:

Section 48 parcelle n° 2, d'une surface de 4,30 ares sur 774,33 ares

Section 48 parcelle n° 3, d'une surface de 135,15 ares sur 650,14 ares

Section 24 parcelle n° 92, d'une surface de 14,26 ares sur 14,26 ares.

010-2023 Demande de subvention du syndicat des arboriculteurs : Le maire fait lecture de la demande du Président du syndicat des arboriculteurs de SAINT-JEAN ROHRBACH datée du 05 janvier 2023 pour une subvention pour l'achat de 25 polos avec broderie

Le montant total des prestations présentées est de 330,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accorde une subvention de principe d'un montant maximum de **110 euros**, correspondant à 33% du montant subventionnable retenu par le conseil municipal.

La subvention ne sera versée qu'après présentation de la facture acquittée correspondante.

011-2023 Subventions aux associations : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents valide le versement d'une subvention globale de **517,22 €** au conseil de fabrique pour les remboursements de 289,52 € pour divers matériels électriques pour assurer les suivis de consommation électrique et de fuel dans les bâtiments communaux (salle AJLC et vestiaires) et 227,70 € pour les remboursements de frais de téléphonie du 2^{ème} semestre 2022.

Une subvention d'un montant de **30,30 €** est également accordée au syndicat des arboriculteurs pour l'acquisition d'un arbre fruitier dans le cadre de l'opération « Un enfant, un arbre » en 2021. La décision est prise à l'unanimité des conseillers présents.

012-2023 Avis des Domaines pour la vente du local C.I des sapeurs-pompiers : Le maire fait lecture de l'avis du Domaine en date du 06 janvier 2023 relative à la cession à l'euro symbolique du local C.I des sapeurs-pompiers situé 3, rue du 22 Novembre, cadastré section 5 parcelle n° 130 de 430 m². Cette cession n'appelle pas d'observation de la part du service du Domaine. Le conseil municipal prend acte de cet avis et charge le maire de continuer les démarches nécessaires pour cette vente au SDIS de la Moselle.

Divers et communication : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Vœux de Mme Nathalie KRATZ, directrice de l'école élémentaire.
- Recensement de la population au 1^{er} janvier 2020 en vigueur au 1^{er} janvier 2023 : 969 population municipale + 19 population comptée à part soit au total : 988 ; moins 1 par rapport au 1^{er} janvier 2022 (987).
- Organisation du bureau de vote du 22 janvier 2023 pour les élections départementales du canton de SARRALBE.
- Consultation de sociétés pour l'étude géotechnique au quartier du Domerberg. Etat d'avancement du dossier avec MATEC.
- Relance des services de la DGFIP pour les dégrèvements sinistres 2020.
- Relance EDF pour le retour aux tarifs réglementés pour tous les sites communaux et d'éclairages publics hormis la salle AJLC.
- Réception des procès verbaux d'arpentage et d'inscriptions au livre foncier pour les 4 parcelles en cours de vente auprès de particuliers. Entretien avec les intéressés à prévoir pour définir les modalités.
- Enquête statistique INSEE sur les compétences dans la vie quotidienne et la formation du 19 septembre 2022 au 25 mars 2023 (rappel).
- Réception de candidatures pour un poste d'agent communal.
- Enquête publique en cours pour le dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (loi sur l'Eau) concernant les travaux de renaturation du cours d'eau l'Altwiesgraben.
- Convention de fourrière SAS Garage DIHOI – Détails de la convention.

La séance est levée à 22 heures 45.

Publié le 20 janvier 2023.

Le maire
Cyrille FETIQUE

